

Cote du document: EB 2021/134/R.58  
Point de l'ordre du jour: 23 c)  
Date: 10 décembre 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-troisième réunion

### Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Advit Nath**

Directeur et Contrôleur  
Division du Contrôleur financier  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

##### **Allegra Saitto**

Cheffe  
Information financière et finances  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre Mc Grenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session  
Rome, 13-16 décembre 2021

---

Pour: **Information**

## Résumé

1. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la cent soixante-troisième réunion du Comité d'audit s'est tenue par visioconférence.
2. Le Comité d'audit a examiné les documents ci-après qui seraient soumis au Conseil d'administration à sa cent trente-quatrième session:
  - **Pour approbation:**
    - Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA (AC 2021/163/R.13)
    - Proposition relative à une gestion améliorée de l'efficacité et des ressources (AC 2021/163/R.4)
    - Exposé de la politique de placement du FIDA 2022 (AC 2021/163/R.5)
    - Ressources disponibles pour engagement (AC 2021/163/R.10)
    - Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AC 2021/163/R.6)
    - Propositions d'opérations de placement privé du FIDA (AC 2021/163/R.11)
  - **Pour confirmation:**
    - Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022 (AC 2021/163/R.7)
    - Version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA (AC 2021/163/R.8)

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent soixante-troisième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent soixante-troisième réunion, tenue le 23 novembre 2021. Compte tenu de la situation d'urgence provoquée par la COVID-19, la réunion s'est déroulée en ligne, au moyen de l'application de visioconférence Zoom.

### **Adoption de l'ordre du jour (AC 2021/163/R.1)**

2. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

### **Procès-verbal de la cent soixante-deuxième réunion du Comité d'audit (AC 2021/163/R.2+ Add.1) – pour approbation**

3. Le procès-verbal a été approuvé sans modification.

### **Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies: mise en œuvre d'un investissement ciblé en faveur des capacités du FIDA– pour information**

4. La direction a présenté une version actualisée du Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies en mettant l'accent sur les progrès accomplis, les défis, l'utilisation du budget et la proposition de tirage pour 2022. Il a été noté que la première phase du plan était soit mise en œuvre (par exemple, le Cadre de gestion globale des risques), soit en voie de l'être. En particulier, il a été souligné que les outils pilotes d'automatisation ont été un franc succès. La phase finale du Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies sera axée sur la passation des marchés pour les projets, les décaissements pour les projets, le traitement des documents, l'automatisation, le perfectionnement et la requalification du personnel, et le programme de cessation de service. Les défis relevés étaient liés à la pandémie de COVID-19 et à la nécessité accrue d'automatisation et de disposer de solutions numériques, ainsi que de rendre compte des avantages déjà obtenus. Enfin, la direction a fourni des informations actualisées concernant l'exécution du budget et les tirages nécessaires pour l'exercice 2022.
5. Les membres du Comité d'audit ont salué les progrès accomplis et demandé davantage de précisions concernant l'exécution du budget et la demande de tirage pour l'exercice 2022. Ils ont également demandé des précisions sur la stratégie d'automatisation et sur la participation du personnel, compte tenu des nombreuses réformes parallèles en cours, notamment la décentralisation.
6. La direction a répondu aux demandes d'information. Le Comité d'audit a pris note de ces informations actualisées.

### **Informations actualisées sur la gestion améliorée de l'efficacité et des ressources (répartition intelligente du budget) (AC 2021/163/R.4) – pour examen**

7. Au titre de ce point, la direction a indiqué que le document avait principalement pour objet de renforcer la transparence et de présenter une vue d'ensemble de l'évolution des tendances concernant l'efficacité et l'efficacité du FIDA. Il a été indiqué que la séparation des dépenses administratives de l'enveloppe opérationnelle permettrait de mieux représenter le modèle opérationnel du Fonds.
8. Les membres du Comité d'audit ont demandé s'il existait un risque de réduction des ressources disponibles pour l'élaboration des programmes. Ils ont demandé davantage de précisions concernant l'impact sur les ressources et les besoins informatiques. Enfin, certains membres ont posé des questions sur une éventuelle révision des indicateurs clés de performance et sur la possibilité d'en examiner plusieurs en même temps.

9. La direction a précisé que cette proposition ne donnerait pas lieu à une réduction du programme de prêts et dons et a ajouté qu'elle pourrait entraîner une révision des indicateurs clés de performance.
10. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

**Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA  
(AC 2021/163/R.5) – pour examen**

11. Au titre de ce point, la direction a présenté les principaux changements, tels que l'intégration systématique des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements du FIDA. Il a été souligné que les placements en obligations vertes et autres titres ayant trait à des questions environnementales, sociales et de gouvernance sont soumis à la disponibilité de tels titres sur le marché et au respect des niveaux de tolérance au risque convenus. D'autres changements ont été apportés à l'Exposé de la politique de placement, notamment des modifications dans la section sur les privilèges et immunités et l'inclusion de la Politique du FIDA de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
12. Les membres du Comité d'audit ont accueilli favorablement le document et ont demandé des éclaircissements concernant le cadre régissant les placements ESG, en particulier sur l'exclusion des producteurs d'armes, suggérant une réflexion sur la question de savoir si cela devrait être plus strict, ainsi que des précisions sur le processus de sélection des gestionnaires externes. Enfin, il a été noté que les critères de placement ESG étaient également répercutés dans le cadre de contrôle, afin que la politique ESG soit appliquée correctement.
13. La direction a fourni les précisions demandées, notant que les titres émis par les producteurs d'armes et de munitions ne sont pas des placements autorisés, et que l'Exposé de la politique de placement restait conforme aux principes du Pacte mondial des Nations Unies dans le droit fil de l'Exposé précédent. La direction a indiqué que le cadre continuerait d'être développé pour renforcer les efforts en faveur des investissements responsables. Il a été précisé que les gestionnaires externes de placement étaient sélectionnés conformément aux politiques et procédures de passations des marchés du FIDA dans le cadre de contrats à durée déterminée.
14. L'Exposé de la politique de placement a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

**Examen de l'Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA  
pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service  
(AC 2021/163/R.6) – pour examen**

15. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a été noté que ce Fonds fiduciaire avait été créé en 2003 pour mettre de côté des fonds afin de fournir une assurance maladie aux retraités. Le Comité d'audit a été informé des résultats de l'étude de la gestion actif-passif menée récemment par BlackRock. Cette étude a mis en évidence la nécessité d'améliorer la concordance des durations eu égard aux engagements du Fonds fiduciaire et de renforcer la diversification et d'accroître les revenus. Il a également été noté que l'Exposé de la politique de placement proposé prévoyait de passer à la valeur à risque conditionnelle (CVaR) relative, de limiter l'exposition aux actions des marchés développés à 30% du portefeuille, d'autoriser le recours aux obligations à haut rendement en tant que nouvelle classe d'actifs dans la limite de 10%, et d'élargir l'exposition aux titres adossés à des actifs de bonne qualité.
16. Les membres du Comité d'audit ont demandé des éclaircissements sur les changements apportés à la CVaR. La direction a précisé que cette modification des mesures liées à la CVaR permettrait de mieux aligner les caractéristiques de risque et de rendement des éléments d'actif avec celles des éléments de passif, que le Fonds fiduciaire était censé couvrir, dans l'intérêt du FIDA, tant à court qu'à long terme.

Enfin, il a été noté que la présence d'actions et d'obligations sans valeur d'investissement dans le portefeuille convenait dans un portefeuille à long terme bien diversifié, mais pouvait également entraîner une volatilité des rendements à court terme.

17. L'Exposé de la politique de placement du Fonds fiduciaire du FIDA pour le Plan d'assurance maladie après la cessation de service a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

### **Audit et surveillance**

#### **a) Informations actualisées sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption – pour examen**

18. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) a fourni des informations actualisées relatives aux tendances récentes concernant le nombre de plaintes et d'affaires classées. Il a été noté que les dossiers d'enquête avaient été traités plus rapidement en 2021, en particulier les plaintes reçues en 2021, et qu'un processus de triage renforcé pour les nouveaux dossiers avait été mis en place pour accélérer les réponses aux enquêtes et les mesures d'atténuation. Le Comité d'audit a également été informé que les réunions trimestrielles sur les affaires en cours entre AUO et le personnel du Département de la gestion des programmes et de la Division des services de gestion financière facilitaient le partage confidentiel d'informations et la mise en place, au plus tôt, de mesures d'atténuation opérationnelles dans le cadre des affaires en cours. En répondant à la demande du Comité concernant l'absence de signalement de harcèlement ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles (SH/SEA) en 2021, AUO a souligné les efforts considérables consentis en matière de prévention et de sensibilisation, le renforcement des mesures de protection des plaignantes et plaignants et des lanceurs d'alerte, la formation approfondie des membres du personnel et des équipes de projets et la transparence des rapports soumis au Conseil d'administration sur ces questions.
19. Le Comité d'audit a pris note de ces informations actualisées.

#### **b) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2022 (AC 2021/163/R.7) – pour examen**

20. AUO a présenté une vue d'ensemble de son plan de travail pour 2022, notant que les travaux seraient principalement axés sur la décentralisation 2.0, le cadre renouvelé et renforcé de la délégation des pouvoirs et les réformes opérationnelles en cours. Par conséquent, les travaux d'audit en 2022 continueraient de porter essentiellement sur les programmes de pays et les bureaux de pays du FIDA. Les enquêtes et la lutte contre la corruption resteront hautement prioritaires. Il a également été noté que les risques tels que les pertes financières ou les pertes de données, la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation avaient également été pris en compte.
21. Les membres du Comité d'audit ont accueilli favorablement le document et ont demandé des éclaircissements concernant: l'adéquation des ressources pour 2022 et l'augmentation importante des effectifs d'AUO prévue au cours des deux ou trois prochaines années; l'impact des récentes constatations des audits des pôles et programmes de pays sur les audits prévus; le renforcement éventuel des capacités des consultants en audit chargés de mener des audits sur le terrain; la possibilité de comparer les pratiques des lanceurs d'alerte parmi les institutions homologues; la possibilité d'examiner les dépenses liées au Sommet sur les systèmes alimentaires; l'audit des placements; la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans le contexte de la décentralisation; la responsabilité du contrôle de l'examen externe des fonctions d'enquête à venir. Le Comité d'audit a également souligné la nécessité de faire preuve de vigilance en matière de passation de marchés au titre de projets.
22. AUO a confirmé que la passation des marchés relatifs aux projets demeurerait la principale priorité d'audit en 2022 et a fourni des éclaircissements sur l'allocation budgétaire pour 2022 et les effectifs prévus, la méthode et les priorités appliquées

lors de la sélection des audits et la manière dont certains des points relevés par le Comité d'audit pourraient être abordés dans le cadre des activités prévues en 2022. Il a en outre indiqué que de précédents examens externes des procédures d'enquête et de sanctions du FIDA avaient été réalisés sous la supervision du Président du Fonds et a fourni les autres informations demandées. La direction a fait le point des conclusions du Sommet sur les systèmes alimentaires et a accepté de fournir des précisions supplémentaires.

23. Le Comité d'audit a examiné le plan de travail et a fait remarquer que sa mise en œuvre complète dépendrait des ressources supplémentaires inscrites au budget de l'année suivante. Le plan de travail serait soumis au Conseil d'administration pour confirmation à sa prochaine session.

**c) Version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA (AC 2021/163/R.8) – pour examen**

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, AUO a indiqué que la Charte d'AUO avait été réalisée pour la dernière fois en 2018 et que la nouvelle révision proposée visait à mettre à jour certaines références obsolètes, à introduire les changements demandés par le Comité d'audit et à clarifier le rôle d'AUO en matière de soutien administratif à l'examen impartial de la procédure améliorée de règlement des plaintes en cas de non-respect présumé des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC).
25. Certains membres du Comité d'audit ont demandé des éclaircissements sur les mécanismes de règlement des plaintes relatives aux PESEC. AUO a fourni les précisions demandées.
26. La Charte d'AUO a été considérée comme examinée et serait soumise au Conseil d'administration pour confirmation à sa prochaine session.

**Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant un examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA (AC 2021/163/R.9) – pour examen**

27. La direction a présenté le rapport annuel sur les tendances et les résultats en matière de gestion financière des projets, et a souligné que les réformes de la gestion financière des projets mises en œuvre amélioreront les compétences et la motivation du personnel, renforceront l'assurance fiduciaire et amélioreront la prestation de services aux clients internes et externes. Un cadre exhaustif de gestion des risques était en cours d'adoption, ce qui permettait d'interconnecter les rôles internes, de rééquilibrer les contrôles sur les domaines à haut risque et de promouvoir des approches moins réticentes au risque afin de réorienter les ressources pour appuyer la mise en œuvre. Dans le cadre de ces réformes, il était prévu de réduire les exigences contraignantes parallèles imposées aux systèmes nationaux tout en renforçant la discipline financière et en introduisant l'automatisation et les gains d'efficacité.
28. La direction a également indiqué que les circonstances exceptionnelles liées à la gestion des répercussions liées à la pandémie de COVID-19 se poursuivaient. La nécessité d'actualiser la définition du terme « Emprunteur » a été notée, afin de pouvoir l'appliquer plus largement aux entités du secteur privé et aux entités infranationales.
29. Les membres du Comité d'audit ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises face à la COVID-19 et la nouvelle définition du terme « Emprunteur ». La direction a fourni les détails nécessaires, et a fait remarquer que les missions et le travail sur le terrain reprenaient peu à peu et qu'une certaine flexibilité était accordée aux pays fragiles touchés par la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne la gestion des dépenses non admissibles.
30. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.

### **Ressources disponibles pour engagement (AC 2021/163/R.10) – pour examen**

31. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a fait remarquer que la détermination des ressources disponibles pour engagement tenait désormais compte de la viabilité financière à court et à long terme, afin de faire en sorte que la capacité de financement soit déployée avec prudence pour répondre aux engagements passés et nouveaux. Il a été noté que le document incluait désormais quatre sections:
- la capacité de financement, qui comprend une évaluation du niveau minimum soutenable de reconstitution des ressources;
  - la capacité d'engagement, qui correspond à la capacité du Fonds de maintenir le niveau des opérations futures, en vue d'un décaissement sur une période de plusieurs années;
  - le plan de financement, qui définit plus précisément la manière dont les déficits de financement seront compensés par des emprunts;
  - les fonds propres utilisables, qui sont ajoutés aux projections en tant qu'indicateur de la capacité du FIDA de supporter le risque et de sa capacité à mener des opérations futures.
32. Il a été noté que le programme de prêts et dons qui sera autorisé pour 2022 par le Conseil d'administration (estimé à un maximum de 1,167 milliard d'USD) serait conforme au scénario révisé de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) approuvé par le Conseil d'administration en septembre.
33. Les membres du Comité d'audit ont attiré l'attention sur l'évolution des variables financières à long terme et ont demandé des précisions sur les hypothèses afférentes aux scénarios qui concernaient la période postérieure à FIDA12 et aux scénarios extrêmes.
34. La direction a fourni les informations nécessaires, précisant que les reconstitutions et les programme de prêts et dons devraient être constants après FIDA12 et que le scénario 2022-B présenté à l'annexe I n'envisageait pas d'options d'emprunt pour tester la résilience du stock de ressources du FIDA en cas de circonstances extrêmes.
35. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

### **Propositions d'opérations de placement privé du FIDA (AC 2021/163/R.11) – pour examen**

36. Lors d'une séance à huis clos, le Comité d'audit a examiné la liste proposée des investisseurs et des opérations de placement privé telle qu'elle figurait dans le document susmentionné.
37. La direction a fourni des précisions sur les critères d'engagement et d'exclusion, notamment en ce qui concernait les producteurs d'armes, le financement moyen attendu et la marge de rétrocession des prêts.
38. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

### **Gestion globale des risques**

#### **a) Rapport sur l'adéquation des fonds propres (AC 2021/163/R.12) – pour examen**

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a indiqué que le ratio de fonds propres utilisables était passé de 39,3% en décembre 2020 à 37,8% en juin 2021 et qu'il devrait continuer à diminuer progressivement au fur et à mesure de l'accroissement du ratio de levier. Au cours de la même période, le ratio de levier est passé de 14,6% à 17,3%, tout en restant néanmoins conforme aux limites établies dans le Cadre d'emprunt intégré. Il a été noté que l'éventuelle dégradation de la

qualité de crédit du FIDA continuait d'être l'un des principaux risques auxquels le Fonds était exposé, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Malgré la pression actuelle à la baisse sur la qualité du crédit des États membres emprunteurs, le ratio de fonds propres utilisables du FIDA n'a pas été affecté de manière significative. Ce résultat témoignait de la résilience du portefeuille de prêts du FIDA, qui bénéficie à la fois de la diversification et du statut de créancier privilégié.

40. Les membres du Comité d'audit ont demandé des éclaircissements sur le volume du portefeuille de placements, sur l'exposition du FIDA au cas où un pays connaîtrait une situation difficile, ainsi que sur les tendances futures des décaissements et des engagements. La direction a précisé qu'au cours des six premiers mois de 2021, le FIDA avait encaissé certaines tranches de ressources empruntées, tandis que les tendances de décaissement reflétaient les tendances historiques et la capacité de décaissement des projets.
41. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration pour examen à sa prochaine session.

**b) Tableau de bord des risques institutionnels – pour examen**

42. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a indiqué que le tableau de bord des risques institutionnels était un mécanisme de compte rendu au niveau de la direction qui permettait de connaître l'exposition aux risques des données relatives aux risques financiers et autres et les tendances dans les principaux domaines de risque. Ce tableau aiderait le Conseil d'administration et la direction à superviser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du Fonds.
43. Il a été noté que le tableau de bord était structuré autour des quatre principaux domaines de risque du FIDA – financier, opérationnel, exécution des programmes et stratégique – et qu'il était assorti d'indicateurs.
44. Les informations actualisées ont été notées.

**c) Exposé de l'appétence pour le risque au FIDA (AC 2021/163/R.13) – pour examen**

45. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a noté que l'appétence pour le risque était un instrument qui contribuait à l'allocation des ressources et renforçait la transparence dans la prise de décision. Un niveau d'appétence pour le risque avait été déterminé pour chaque risque identifié dans la taxonomie en fonction d'une échelle d'appétence dont les niveaux allaient de « élevé » à « faible », qui rendaient compte de l'attitude du FIDA à l'égard des différents risques. L'appétence pour le risque est proportionnée et pertinente par rapport à l'impact que ces risques peuvent avoir sur le Fonds. Il a été noté que l'appétence pour chaque risque individuel avait été établie en consultation avec les services concernés et qu'elle permettrait au Conseil d'administration d'évaluer les risques actuels et futurs.
46. Les membres du Comité d'audit ont accueilli favorablement le document et ont fait remarquer qu'il serait utile d'en faire une synthèse; la direction s'est engagée à établir ce résumé. Le Comité a demandé des éclaircissements sur le niveau de risque associé à la capacité de mise en œuvre et à la durabilité des opérations, ainsi que sur les risques associés à la continuité des opérations et aux risques cybernétiques, qui auraient également une incidence sur d'autres domaines de risque. La direction a fourni les explications demandées.
47. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa prochaine session.

**d) Informations actualisées sur la gestion actif-passif (AC 2021/163/R.14) – pour examen**

48. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la direction a indiqué qu'il s'agissait du premier rapport de surveillance depuis l'approbation du Cadre de gestion actif-passif, en décembre 2020. Il a également été souligné qu'en mai 2021, le Comité de gestion des



risques financiers, qui est chargé de la surveillance et du contrôle du risque lié à la gestion actif-passif, a été créé pour renforcer la surveillance des risques financiers, y compris les risques liés à la gestion actif-passif. Il a été noté que les risques liés à la gestion actif-passif du FIDA restaient limités, mais qu'ils pourraient devenir plus importants à l'avenir avec l'intensification des activités d'emprunt. La nécessité d'un renforcement continu de la gestion des produits dérivés a été soulignée, car ceux-ci seraient l'un des principaux outils utilisés pour couvrir les risques liés à la gestion actif-passif. La nécessité d'améliorer l'extraction des données à des fins de gestion actif-passif a également été soulevée.

49. Les membres du Comité d'audit ont sollicité des éclaircissements sur l'inclusion du Cadre d'emprunt intégré dans le Cadre de gestion actif-passif, ainsi que sur l'utilisation d'instruments dérivés.
50. La direction a précisé que le Cadre d'emprunt intégré faisait déjà partie du Cadre de gestion actif-passif et qu'un programme d'emprunt plus vaste incluant des placements privés nécessiterait l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture ainsi que la mise en place éventuelle d'une gestion adéquate des garanties.
51. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa prochaine session.

**Programme de travail du Comité d'audit pour 2022 (AC 2021/163/R.15) – pour approbation**

52. Le programme de travail provisoire du Comité d'audit pour 2022 a été approuvé, compte tenu d'une actualisation de la note de crédit du FIDA.

**Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle au FIDA (AC 2021/163/R.16) – pour examen**

53. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a pris note des progrès réalisés dans les fonctions de lutte contre la criminalité financière et de contrôle, tant du point de vue des effectifs que de la mise au point de solutions logicielles, d'outils, de procédures et de formations dans les différents domaines, et de la mise en œuvre. En ce qui concerne la criminalité financière, le Comité d'audit a été informé de la vérification automatisée des fichiers fournisseurs et partenaires, du déploiement de questionnaires d'identification des clients et des évaluations renforcées de la diligence raisonnable effectuées. En ce qui concerne les fonctions de contrôle, le Comité a été informé de l'examen desdites fonctions, de l'appui apporté aux missions à distance et de la mise en place d'un tableau de bord de contrôle pour chaque bureau de pays, de la création d'un certificat numérique sur l'efficacité du contrôle interne, de la cartographie des procédures opérationnelle, ainsi que du déploiement de la délégation de pouvoirs, qui avait déjà permis de procéder à 25 modifications.
54. Les membres du Comité ont demandé des renseignements supplémentaires sur les conséquences pour les pays (ou des clients ou entreprises) figurant sur la liste du Groupe d'action financière (GAFI) ou faisant l'objet de sanctions des Nations Unies ou d'autres sanctions internationales, ainsi que sur l'application concrète des normes dans le cadre des opérations (identification des clients et des bénéficiaires effectifs, suivi des processus opérationnels, traitement des clients présentant un risque élevé, responsabilité à l'égard du respect des règles et juridiction compétente). La direction a fourni les informations demandées. Les membres du Comité d'audit ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées et ont félicité la direction pour les progrès accomplis. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa prochaine session.

**Présentation orale d'informations sur la mise en œuvre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées – pour information**

55. Le Comité d'audit a été informé des différentes étapes ayant été atteintes. Il a été noté que le FIDA était disposé à commencer à prêter aussi bien dans le cadre du

Système d'allocation fondé sur la performance que du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) au cours de l'année 2022, et que les pays avaient déjà commencé à solliciter des ressources au titre du MARE. La direction a indiqué que la réserve était indiquée dans le document relatif au budget et qu'elle était conforme aux ressources disponibles pour engagement. Il a été noté que des limites indicatives par pays avaient été établies et que les équipes de gestion des risques et des finances avaient été associées aux conversations tenues avec les équipes de pays et les gouvernements afin de garantir une compréhension totale de la taille et du coût potentiels des ressources octroyées au titre du MARE.

56. Le Comité d'audit a pris note de ces informations.

**Informations actualisées sur la continuité des opérations et l'efficacité des méthodes de travail: répercussions de la COVID-19 – pour information**

57. La direction a présenté oralement des informations actualisées sur les mesures de continuité des opérations adoptées pendant la crise liée à la COVID-19. Elle a notamment apporté des précisions concernant les modalités souples et échelonnées du plan de retour au bureau au siège et dans les bureaux de pays. Il a été noté que depuis la dernière réunion du Comité d'audit (tenue en septembre), le projet pilote sur le télétravail avait été achevé.
58. Le Comité d'audit a pris note de ces informations actualisées.

**Rapport sur l'état de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (AC 2021/163/R.17) – pour information**

59. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a fait le point sur FIDA12 et a indiqué qu'à la date de la réunion, les annonces de contributions s'élevaient à 1,17 milliard d'USD, les instruments de contribution à 869 millions d'USD et les versements à 85 millions d'USD.
60. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis au Conseil d'administration pour information à sa prochaine session.

**Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration  
Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA au troisième trimestre 2021 (AC 2021/163/R.18) – pour examen**

61. La direction a donné des informations au Comité d'audit concernant le rapport sur le portefeuille de placements, qui proposait des informations arrêtées au 30 septembre 2021. Il a été constaté que le rendement des placements enregistré au mois de septembre 2021 était légèrement positif.
62. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.

**Questions diverses**

**a) Présentation orale d'informations sur la notation de crédit du FIDA – pour information**

63. La direction a présenté oralement des informations actualisées concernant la procédure de notation de crédit. Il a été noté que Fitch avait publié un rapport de notation actualisé le 10 novembre et confirmé la note du FIDA à AA+ assortie de perspectives stables. Standard & Poor's devait publier un rapport actualisé dans le courant du mois de décembre.
64. Le Comité d'audit a pris note de ces informations actualisées.

**b) Compte rendu oral sur les taux interbancaires offerts – pour information**

65. La direction a fourni une présentation complète sur la transition vers les taux interbancaires offerts (TIO) et son éventuel impact sur les procédures et instruments financiers du FIDA, tel qu'il avait été évalué par un groupe de travail interdivisions. Il a été noté que le FIDA était bien placé pour mettre en œuvre la réforme puisqu'il n'était pas nécessaire de modifier les accords de prêts existants et qu'aucune

modification des outils informatiques n'était envisagée après l'essai des systèmes du FIDA. Le principal changement concernerait la tarification des prêts ordinaires libellés en dollar des États-Unis qui utilisent le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à six mois en dollar des États-Unis comme taux de référence du marché. Conformément aux recommandations de l'Alternative Reference Rates Committee et aux pratiques d'autres institutions de financement du développement, le FIDA remplacera le LIBOR en dollar des États-Unis par le taux de financement au jour le jour garanti (SOFR). La transition commencera le 1<sup>er</sup> avril 2022, ce qui signifie que les taux d'intérêt continueront d'être calculés selon la méthode actuelle pour le premier trimestre de 2022 et que le SOFR sera adopté comme taux de référence du marché à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022. Contrairement au LIBOR, qui est un taux ex-ante, le SOFR est un taux ex-post. Par conséquent, le FIDA ne sera plus en mesure de communiquer le taux d'intérêt complet au début de chaque trimestre. Il communiquera uniquement l'écart par rapport au taux de référence du marché, conformément aux autres institutions de financement du développement. Le cycle de facturation restera inchangé. Le FIDA travaillait à l'élaboration d'un plan de communication et assurera la liaison avec les emprunteurs afin de les éclairer et de répondre à toutes les questions qui pourraient se poser. Les autres instruments financiers et les rapports seront également reliés au SOFR.

66. Le compte-rendu est considéré comme examiné.

**c) Présentation orale d'informations sur la mise en œuvre de la signature numérique au FIDA – pour information**

67. La direction a informé le Comité d'audit des progrès réalisés en matière d'automatisation à l'appui de l'efficacité opérationnelle par l'introduction de signatures numériques, en déployant un outil, DocuSign, qui fournit des signatures sécurisées et cryptées. Cet outil pourrait également permettre de classer les documents par niveau de risque.
68. Ces informations actualisées ont recueilli l'assentiment des membres du Comité d'audit.